

NOTICE SOMMAIRE



INSIDE

14-24 Avenue John Fitzgerald Kennedy - 33310 LORMONT

Projet de construction d'un ensemble de 70 logements collectifs répartis en 4 bâtiments (B, C, D, E) en R+4 ou R+5.

Cette notice concerne les bâtiments B, C et E.

ARCHITECTE / CONCEPTEUR : MOON SAFARI

BUREAU DE CONTROLE : SOCOTEC

NOTA :

Tous les intervenants et prestataires impliqués dans la réalisation du projet s'engagent à répondre à toutes les normes et DTU en vigueur, ainsi qu'aux règles de l'art, rendues obligatoires par les divers textes réglementaires.

Il est expressément entendu que le Maître d'Œuvre pourra avec l'accord du Maître de l'Ouvrage, accepter des entreprises ou proposer de lui-même le remplacement des prestations qu'il jugera au moins similaires, c'est à dire, de caractéristiques équivalentes ou supérieures notamment si des impératifs techniques, esthétiques ou d'approvisionnement l'exigeaient.



SOMMAIRE

1.	Caractéristiques générales de l'immeuble	2
2.	Locaux privatifs et leurs équipements	4
3.	Annexes privatives	8
4.	Parties communes intérieures à l'immeuble	8
5.	Équipements généraux de l'immeuble	9
6.	Parties communes extérieures à l'immeuble et leurs équipements	11

1. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'IMMEUBLE

1.1. INFRASTRUCTURE

- **Terrassement et fouilles** : par tout moyen approprié, en suivant préconisations de l'étude géotechnique, des notes de calculs du bureau d'études Béton Armé et avis du bureau de contrôle.
- **Fondations** : fondations adaptées au type de sol, à la portance et réalisées conformément aux préconisations de l'étude géotechnique, des notes de calculs du bureau d'études Béton Armé et avis du bureau de contrôle.

1.2. MURS ET OSSATURE

- **Façades et pignons** : en briques isolantes Bio Bric de chez BOUYER LEROUX ou équivalent, compris tous accessoires de la gamme pour linteaux, chainages verticaux et horizontaux, planelles, raidisseurs et joints de dilatation pour stabilité de l'ouvrage. Épaisseurs selon étude thermique.
- **Refends** : en béton banché, épaisseurs des voiles et diamètres des ferrailages suivant préconisations et notes de calculs du bureau d'études Béton Armé, de l'étude géotechnique et de l'avis du Bureau de Contrôle.
- **Doublages intérieurs** : par panneau isolant en laine de roche collé sur une plaque de plâtre standard (ep.13mm) ou équivalent. Épaisseur de l'isolant suivant recommandations du bureau d'étude acoustiques (Nouvelle Réglementation Acoustique) et du bureau d'étude thermique.
- **Finitions extérieures** : suivant permis de construire, enduit monocouche hydraulique teinté dans la masse, selon plan de repérage de l'Architecte.

1.3. PLANCHERS

- **Plancher bas du sous-sol** : Plancher sur terre-plein constitué d'une dalle portée. Choix techniques et épaisseurs liés à l'étude géotechnique ainsi qu'aux préconisations et notes de calculs du Bureau d'études béton.
- **Planchers intermédiaires** : dalle béton armé, épaisseur suivant préconisations et notes de calculs du Bureau d'études béton.
- **Plancher haut dernier niveau** : dalle béton armé, épaisseur suivant préconisations et notes de calculs du Bureau d'études béton.

1.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION

- **Entre pièces sèches** : distribution des pièces par structure alvéolaire parée de deux plaques de plâtre, du type Placoplâtre (PPAN 50) ou similaire.
- **Pièces humides et de services** : même complexe de qualité hydrofuge.
- **Gaines techniques, soffites et trainasses** : en plaques de plâtre avec doublage phonique selon localisation.
- **Faux-plafonds** : encoffrement BA13 pour soffites techniques – localisation suivants plans.

1.5. ESCALIER

- **Escalier** hélicoïdal en béton préfabriqué ou coulé en place, caractéristiques dimensionnelles conforme aux normes PMR.

1.6. CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION

- **Conduits de fumée** : sans-objet
- **Conduits de ventilation** : en tôle galvanisée ou gaine souple reliée à l'extracteur pour la desserte de tous les logements (VMC).

1.7. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

- **Chutes d'eaux pluviales** : en PVC à l'intérieur des gaines techniques des logements, ou bien descentes extérieures en aluminium.
- **Chutes d'eaux usées** : tuyau PVC dans gaine vers collecteur principal.
- **Canalisations enterrées** : tuyaux PVC série "assainissement" ou fonte selon prescriptions des services locaux.
- **Branchements aux égouts** : raccordement aux réseaux publics séparatifs suivant recommandations des services techniques de la ville de LORMONT et de BORDEAUX MÉTROPOLE

1.8. TOITURES

- **Toitures** terrasses étanchées avec protection gravillons.

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS

2.1. SOLS ET PLINTHES

- **Sur l'ensemble des logements** : revêtement PVC répondant à un classement minimum U2SP3, et plinthe bois à peindre sur la périphérie.
- **Sols des terrasses, loggias et balcons** : dalles gravillonnées posées sur plots pour terrasses, balcons et loggias en béton lissé.

2.2. REVÊTEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS, TENTURES)

- **Faïence**
 - **Cuisine** : format 20x20cm blanc, sur 0,60cm de haut sur la longueur du plan de travail et 1 retour, pour les T2 uniquement.
 - **Salle de bains, salle d'eau** : format 25x40, 2 tons, sur une hauteur de 2,00 m en périphérie de la baignoire ou du bac à douche, compris retours éventuels selon configuration de la pièce et position lavabo. Tablier de baignoire en faïence.

2.3. PLAFONDS (SAUFS PEINTURES, TENTURES)

- **Plafonds des pièces intérieures** : enduit pelliculaire garnissant du type «gouttelette» blanche, projetée fine.
- **Plafonds des loggias** : ragréage fin en produit de ciment.
- **Sous-face des balcons** : ragréage fin en produit de ciment.

2.4. MENUISERIES EXTÉRIEURES

- **Menuiseries extérieures des pièces principales** : fenêtre ou porte-fenêtre, selon plans de l'architecte, en PVC blanc, classement A*2E*4V*A2, avec réglette d'entrée d'air incorporée dans les pièces sèches. Ouvrants à la française et double vitrage clair 4/16/4 mini certifié CEKAL (modifiable, suivant exigences thermiques et/ou acoustiques liées au site ou à l'exposition).
- **Menuiseries extérieures des pièces de service** : sans objet.

2.5. FERMETURES EXTÉRIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE

- **Pièces principales** : volets roulants à débordement intérieur intégrés à la menuiserie, coffre à débordement intérieur et manœuvre manuelle.
- **Pièces de service** : sans objet.

2.6. MENUISERIES INTÉRIEURES

- **Portes intérieures** : portes alvéolaires laquées 2040 x 830 mm sur huisserie métallique, avec béquillage.
 - serrure bec de cane simple pour séjours, chambres et dégagement.
 - serrure bec de cane à condamnation pour WC, salles de bains et salles d'eau
- **Portes palières** : Porte isoplane et prépeinte en 2040 x 930 mm, âme acoustique et pare-feu, sur huisserie métallique, 4 paumelles avec système anti-dégondage. Serrure à larder 3 points de sécurité, béquillage alu ou laiton suivant parti pris de l'architecte ou du maître d'œuvre sur la décoration.
- **Porte des placards** : ensemble coulissant sur rails haut et bas, ou battant, selon longueur façade et plans. Panneau en mélaminé dans montants laqués, gamme 1 de chez Sogal ou similaire. Couleur suivant parti pris de l'architecte ou du maître d'œuvre sur la décoration.
- **Équipement des placards** : aménagement en panneaux mélaminés par étagère chapelière sur toute la longueur et tringle de penderie.
- **Escaliers bois** : sans objet.

2.7. SERRURERIE ET GARDE-CORPS

- **Garde-corps et barres d'appui** : garde-corps métalliques thermolaqués, remplissage en tôle perforée ou métal déployé.
- **Ouvrages divers** : portes locaux poubelles et vélos métalliques.

2.8. PEINTURES, LASURES ET AUTRES REVÊTEMENTS

- **Peintures extérieures** : revêtement synthétique microporeux type Pliolite sur les bétons
- **Peintures intérieures** : peinture lisse sur les murs.
- **Autres revêtements de murs** : sans objet.
- **Revêtement de finition sur plafonds** : cf. § 2.3
- **Sur canalisations, tuyaux, chutes** : 2 couches de peinture satinée en phase aqueuse sur tout organe de réseau apparent.

2.9. EQUIPEMENTS INTÉRIEURS

- **Cuisine aménagée pour les logements T2 uniquement, comprenant** :
 - 1 plan de travail longueur 1,80 ml
 - 1 meuble bas 1 porte
 - 1 meuble haut 1 porte
 - 1 meuble micro-ondes
 - 1 meuble au-dessus de la hotte
 - 1 hotte aspirante à filtre
 - 1 plaque vitrocéramique 2 feux
 - 1 cuve évier inox

- **Pour les T3 et T4, évier inox posé sur meuble mélaminé 120 ou 140 x 60 cm comprenant 2 cuves et 1 égouttoir sur meuble hydrofuge à 2 portes**

- **Équipements sanitaires et plomberie :**

Distribution d'eau froide : depuis le réseau avec départ équipé de manchette et robinet d'arrêt individuel. Réseau intérieur en tube de cuivre ou PER sous gaine noyée dans la chape et localement en apparent.

Production et distribution d'eau chaude individuelle : par chaudière à condensation individuelle gaz raccordée sur conduit 3CE ou en sortie ventouse, suivants plans.

Évacuations EU/EV : réseau PVC ramené sur la gaine technique abritant les chutes.

Distribution du gaz : amenée du gaz depuis le réseau jusqu'à la chaudière.

Branchements en attente : alimentation et évacuation pour le lave-linge et/ou le lave-vaisselle dans chaque logement ; localisation suivant plans.

Évacuations des fumées : par conduit 3CE ou individuel ou en sortie ventouse, selon plan

- **Appareils sanitaires** : Dans séries standards de la marque Roca ou similaire.

Localisation suivant plans de l'architecte.

- Baignoire acier émaillé embouti de classe A et de marque NF suivant plans,
- Receveur de douche en grès émaillé, format suivant plans, compris porte de douche,
- Vasque sur meuble mélaminé hydrofuge, modèle TEO de chez CHÊNE VERT ou équivalent, compris bandeau lumineux et miroir,
- Cuvette de WC en porcelaine blanche, avec réservoir adossé, mécanisme double détente – 3 et 6 litres – compris abattant en PVC rigide.

- **Robinetterie** : Robinetterie mitigeurs Gamme Polo de chez ROCA ou techniquement équivalent.

- **Équipements électriques** : Tous les travaux répondront qualitativement et quantitativement aux dispositions fixées par la norme NF C15-100, ainsi qu'aux prescriptions spécifiques du dernier référentiel technique d'EDF Bleu Ciel et de Promotelec. Installation en monophasé 230 W, encastrée avec tableau d'abonné et compteur électronique normalisé dans colonne dédiée (localisation suivant plan). Puissance à desservir : déterminé par EDF, soit de 6 KW à 12 KW, suivant type de logement.

Équipement minimum pour chaque pièce : appareillage Legrand, série DOOXIE ou équivalent

	Éclairage		Prises		
	Plafonnier	Applique	16A+T	+ PMR 16A + T	Spécialisées
Séjour	1		5*		
Cuisine	1		6		4**
Chambre	1		3	1	
Salle de bains, d'eau	1 ou	1	1	1	
WC	1 ou	1		1	
Entrée et autres locaux ≥4 m ²	1 ou	1	1		
Extérieur (matériel étanche)	1 ou	1	1***		

* Au-delà de 20 m² de surface, + une prise par tranche de 4m²

** 32 A pour appareil de cuisson et 10-16 A pour machines à laver et sèche-linge

*** suivant les cas.

Sonnerie de porte palière : carillon deux tons, avec poussoir.

- **Chauffage** : par chaudière à condensation individuelle gaz raccordée sur conduit 3CE ou individuel ou en sortie ventouse, suivant plans.
- **Type d'émetteurs** : radiateurs à eau chaude de type panneaux en acier et sèches-serviettes dans les salles d'eau et salles de bain.
- **Ventilation** : De marque ATLANTIC ou similaire – matériel adapté aux préconisations des Bureaux d'études thermiques et acoustiques. Gains d'extraction dans les pièces de service raccordées aux bouches hygroréglables de type B basse consommation pour évacuation de l'air vicié. Renouvellement d'air frais par réglettes hygroréglables intégrées à la menuiserie ou suivant plans, en prise directe sur les façades.

- **Équipement de télécommunications** :

Selon dispositions fixées par NF C15-100, chaque logement sera équipé à minima :

- **Téléphone** : chaque logement disposera de 3 prises RJ45 minimum, 2 dans le séjour et 1 par chambre.
- **Radio / TV** : chaque logement disposera de 2 prises : 1 dans le séjour et 1 dans la chambre principale.

- **Sécurité** : Il sera installé un ou deux détecteurs de fumée normalisé par logement selon typologie

3. ANNEXES PRIVATIVES

3.1. CAVES, CELLIERS

Selon les cas, celliers en fond de certaines places de stationnement, localisation selon plan.

3.2. BOX ET PARKINGS COUVERTS

Places de stationnement au sous-sol de la résidence.

- **Portail automatisé**, ouverture par télécommande y compris tous les éléments de sécurité.

3.3. PARKINGS EXTÉRIEURS

- **Voies de circulation internes et stationnements** en enrobé sur couche de forme. Une partie de la chaussée et des places de stationnement prévue sur structure réservoir.
- **Délimitation** : sur enrobé, peinture routière au sol pour démarcation des places et numérotation générale, conforme aux plans.

4. PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES À L'IMMEUBLE

4.1. SAS ET HALL D'ENTRÉE

- **Portes d'accès** : Sans objet.
- **Finitions intérieures** : Sans objet.
- **Équipements électriques et contrôle d'accès** : Sans objet.
- **Boîtes aux lettres, tableau d'affichage et poubelle** : ensemble normalisé, en batterie, anti vandalisme et anticorrosion. Porte individuelle à condamnation (2 clés plates) sur chaque alvéole, avec porte étiquette et porte générale sur serrure PTT.

4.2. CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSÉE, COULOIRS ET ETAGES

- **Revêtement des sols, murs et plafonds** :
 - **Circulations intérieures du Rdc au R+3 des bâtiments B et C** : sol PVC U3P3, plinthes bois à peindre. Revêtement mural décoratif type TEXDECOR.
 - **Coursives** : dalle béton armé finition béton lissé ou dalles gravillonnées sur plots
- **Équipements électriques** : matériel de marque NF, spots encastrés ou appliques, commande sur détecteurs de présence crépusculaires temporisés, garantissant pour restitution de 100 lux.
- **Sécurité** : signalisation normalisée des consignes de sécurité-incendie selon classement de l'immeuble

4.3. CAGES D'ESCALIERS

- **Portes d'accès** : Sans objet.
- **Finitions** : peinture de sol anti-poussière, avec nez de marche contrastés suivant parti pris de l'architecte ou du maître d'œuvre. Peinture pour mur et plafond.
- **Équipements électriques** : hublots en applique, anti-vandalisme, pour restitution 150 lux en tout point des cages, commande sur détecteurs de présence temporisés.
- **Main-courante** : continue, débillardée, en acier peint, conforme à la norme PMR
- **Sécurité** : signalisation issue par bloc autonome.

4.4. LOCAUX COMMUNS

- **Emplacements vélos** : situé au sous-sol, équipé d'un point lumineux, d'une barre métallique scellée, équipés d'un point lumineux, porte métallique munie d'une serrure sur organigramme, d'un béquillage standard et d'un ferme porte.
- **Local entretien** : 1 local situé au Rdc du bâtiment B, équipé d'WC et d'un point d'eau

4.5. LOCAUX TECHNIQUES

- **Locaux de collecte des ordures ménagères** : 1 local au rez-de-chaussée du bâtiment B et un au rez-de-chaussée du bâtiment E équipés d'une porte métallique, munie d'un ferme-porte. Sol en carrelage anti-dérapant, faïence sur 1,80 m de hauteur, siphon de sol et robinet de puisage manœuvre à clé, prévus.
Éclairage 100 lux par hublot étanche sur détecteur de présence temporisé.
- **Local chaufferie** : Sans objet.
- **Local transformateur EDF** : Situé au rdc du bâtiment A.
- **Local ventilation mécanique** : pas de local spécialisé.

5. EQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE L'IMMEUBLE

5.1. ASCENSEURS

- **Localisation** : 1 ascenseur pour les bâtiments B et C et 1 ascenseur pour le bâtiment E.
- **Descriptif des équipements** : modèle ORONA 3G1010 de chez ORONA ou équivalent, système de machinerie embarquée, énergie électrique, cabine de type 1 (8 pers – 625 kg).

5.2. CHAUFFAGE, EAU CHAUDE COLLECTIVE

Sans objet

5.3. TÉLÉCOMMUNICATIONS

- **Téléphone** : alimentation sous fourreaux depuis le domaine public jusqu'en pied des colonnes montantes, travaux exécutés en concertation avec le concessionnaire.
- **Réception TV et radio** : raccordée à chaque appartement.
Réception par réseau NUMERICABLE dans la Résidence, pour un forfait de 4 €HT par logement et par mois inclus dans les charges de copropriété. Il permettra d'accéder, par l'intermédiaire d'un modem WIFI, à un débit internet jusqu'à 5 mégas en illimité, les chaînes TNT en qualité numérique, la réception des appels téléphoniques.

5.4. RÉCEPTION, STOCKAGE ET ÉVACUATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

- **Stockage** : voir §4.5

5.5. VENTILATION MÉCANIQUE DES LOCAUX

Sans Objet.

5.6. ALIMENTATION EN EAU

- **Alimentation en eau potable** : réseau à créer pour se raccorder sur la canalisation existante avenue John Fitzgerald Kennedy et compteur général dans regard enterré, réseau conforme au Cahier des Charges du Concessionnaire. Distribution pour chaque logement.

Un robinet d'arrêt sur chaque piquage et une manchette pour permettre l'installation ultérieure de compteurs individuels par la copropriété ou suivant concessionnaire d'un compteur individuel.

5.7. ALIMENTATION EN GAZ

Alimentation depuis le réseau : colonnes montantes, distribution, branchements et comptages particuliers réalisés conformément aux prescriptions du concessionnaire et aux normes en vigueur

5.8. ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ

- **Comptage des services généraux** : branchement monophasé pour les communs de la résidence (portail, portillon, éclairage extérieur, locaux communs) ou triphasé (ascenseurs).
- **Branchements et comptages particuliers** : branchement monophasé. Tableau d'abonné individuel dans chaque logement (gaine EDF) comprenant le comptage électronique avec télé report et disjoncteur différentiel.

5.9. MOYENS DE COMMUNICATION TRES HAUT DEBIT

- **Pré-équipement** en fibre-optique réalisé suivant norme en vigueur : câbles et dispositifs de raccordement pour le très haut débit en attente dans la gaine palière. Tous les logements seront reliés par un fourreau vide-aiguillé à la colonne montante.

6. PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES À L'IMMEUBLE ET LEURS ÉQUIPEMENTS

6.1. VOIRIES ET PARKINGS

Voies et parkings : § 3.2 et 3.3,

6.2. CIRCULATIONS DES PIÉTONS

- **Chemin d'accès** : raccordé à la voirie pour desservir les entrées, revêtement stable type béton balayé. Balisage et dispositifs d'alerte, conforme aux normes d'accessibilité.

6.3. ESPACES VERTS

- **Plantations d'arbres, d'arbustes** : suivant plans, essences sélectionnées en fonction de la nature du sous-sol et de la zone climatique. Toutes les plantations bénéficieront d'un délai de garantie d'un an par l'entreprise titulaire du marché qui en assurera la première taille
- **Engazonnement** : Après régalinge, ratissage et dépierrage des terres, semis de gazon type prairie à raison de 4 kg de graines à l'are. Localisation suivant plans.
- **Jardins privatifs** : Sans objet.
- **Arrosage** : Mise en place d'une installation par bouche pour arrosage des espaces verts.
- **Limite de propriété** : Sans objet.

6.4. ECLAIRAGE EXTÉRIEUR

- **Candélabres** et bornes de la marque DISANO ou similaire, localisation suivant plan du BET VRD pour restitution de 20 lux en tout point du parking.

6.5. CLÔTURES

- **Portails et portillons** :
 - Portail métallique entre les bâtiments A et B pour accès pompiers.
 - Portillon métallique ouvrant à la française entre les bâtiments A et B, ouverture commandée par ventouse électromagnétique à partir du système INTRATONE.
 - Porte basculante pour accès parking au R-1, ouverture par télécommande.

- **Clôture Résidence** : panneaux rigides de 1,60 m de hauteur en bordure du domaine public.
Les clôtures existantes sur limites séparatives seront conservées et nettoyées.
- **Clôtures sur jardins** : sans objet.

Règlementation thermique : Label Promotelec Habitat Neuf RT 2012

Date et Visa Direction Régionale	
15/12/2020	Jérôme BIDAULT Directeur technique
	

Date et Visa Réservataire

NOTICE DESCRIPTIVE

SCCV LORMONT INSIDE

14-24 Avenue John Fitzgerald
33310 LORMONT

**Projet de construction d'un ensemble de 70 logements collectifs.
Cette notice concerne les logements T2 et T3 du bâtiment D**

**PERFORMANCE THERMIQUE : RT 2012 – 10%
LABEL : PROMOTELEC HABITAT NEUF**



(Application de l'article 18 du décret n° 67.1166 du 22/12/67 arrêté du 10 mai 1968 - J.O du 29 juin 1968 - Equipement et Logement)

Présentation



- 0. Note préliminaire
- 1. Caractéristiques techniques générales de l'immeuble
- 2. Locaux privatifs et leurs équipements
- 3. Annexes privatives
- 4. Parties communes intérieures à l'immeuble
- 5. Equipements généraux
- 6. Parties communes extérieures à l'immeuble

0 - NOTE PRELIMINAIRE

0.1 - Les matériaux, procédés, équipements ou marque indiqués dans la présente notice, pourront être modifiés en raison de circonstances indépendantes de la volonté du vendeur ou en cas de force majeure, sous conditions de qualité et de caractéristiques techniques similaires.

Ces modifications pourront notamment résulter :

- a) d'une pénurie, même momentanée, ou d'un arrêt de fabrication pour une cause quelconque ou encore de délais de livraison non observés ou trop longs ;
- b) d'exigences particulières des Pouvoirs Publics, des services concédés ou des services de sécurité sur des points déterminés de la construction ;
- c) d'exigences découlant de nouveaux règlements, normes ou documents techniques unifiés, qui seraient rendus applicables à l'immeuble ;
- d) de nécessités techniques mises en évidence au cours de la construction.

0.2 - En cas d'impératifs techniques ou esthétiques, l'architecte se réserve le droit de modifier certains matériaux, prestations ou aménagements en accord avec les règles de l'art.

0.3 - Il est précisé que tous les éléments de décoration et d'équipements sur les plans ne constituent en aucune manière une obligation de la part du vendeur.

Le constructeur se réserve une tolérance de 5 % en plus ou en moins sur les surfaces indiquées aux plans vente.

DESIGNATION	INDICATIONS À DONNER
<p>1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE</p> <p>1.1. Infrastructure</p> <p>1.1.1. Fouilles</p> <p>1.1.2. Fondations</p> <p>1.2. Murs et ossature</p> <p>1.2.1. Murs du sous-sol</p> <p>1.2.1.1. Murs périphériques</p> <p>1.2.1.2. Murs de refends</p> <p>1.2.2. Murs de façades</p>	<p>Décapage des terres végétales, stockage total ou partiel sur place pour réemploi et évacuation des excédents à la décharge publique. Exécution de fouilles suivant type de fondation, réalisées conformément aux directives de l'étude de béton armé, et l'étude de sol.</p> <p>Types, sections, dosages et armatures exécutées conformément aux directives de l'étude de béton armé.</p> <p>Murs en béton armé d'un aspect brut de décoffrage. Les voiles et le plancher du sous-sol auront une perméabilité relativement étanche.</p> <p>Voile en béton banché ou murs en bloc de béton manufacturé d'épaisseur conforme aux règles de calcul en vigueur.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mur en brique porteuse en isolation thermique renforcée type Bio bric de chez BOUYER LEROUX ou équivalent, hourdés au mortier joint mince, pose sur arase étanche, y compris toutes sujétions de linteaux, chaînages, raidisseurs en béton armé, conformément à la réglementation thermique en vigueur et aux directives de l'étude de béton armé ; ou mur en béton préfabriqué, selon les plans des façades de l'architecte. - Revêtement de façade extérieur en enduit monocouche. Finitions, tons et polychromie choisis par l'Architecte, suivant palette du fabricant et en accord avec les Services concernés de la ville, le permis de construire et le Maître de l'ouvrage. - Le doublage sera assuré par un complexe isolant collé sur une plaque de plâtre, l'épaisseur d'isolant sera déterminée par l'étude thermique.

DESIGNATION	INDICATIONS À DONNER
1.2.3. Murs pignons	Idem 1.2.2.
1.2.4. Murs mitoyens	Sans objet.
1.2.5. Murs extérieurs divers (loggia - séchoir)	Sans objet.
1.2.6. Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)	Voile en béton armé, répondant aux dernières exigences acoustiques.
1.2.7. Murs ou cloisons séparatifs	
1.2.7.1. entre locaux privatifs contigus	Voile en béton armé répondant aux dernières exigences acoustiques.
1.2.7.2. entre locaux privatifs et autres locaux (escalier, ascenseur, halls, locaux divers)	Idem § 1.2.6 – Pour support en maçonnerie, si nécessaire, mise en place d'un isolant acoustique. Parement à déterminer suivant destinations des locaux.
1.2.7.3. entre locaux habitables et garages	Sans objet.
1.3. Planchers	
1.3.1. 1.3.1 Sous-sol	Plancher sur terre-plein constitué d'une dalle portée. Choix techniques et épaisseurs liés à l'étude géotechnique, ainsi qu'aux préconisations et notes de calculs du bureau d'étude béton. Une cunette en pied de murs périphériques permet de recueillir les légères venues d'eau pouvant survenir par les voiles périphériques.
1.3.2. Planchers sur étage courant	
1.3.2.1. Rez-de-chaussée	Dalle en béton armé type prédalle ou en dalle pleine, épaisseur suivant étude de béton armé.
1.3.2.2. Etage	Dalle en béton armé type prédalle ou en dalle pleine, épaisseur suivant étude de béton armé.

DESIGNATION	INDICATIONS À DONNER
1.3.3. Planchers sur terrasse	Idem § 1.3.2.
1.3.4. Planchers sur locaux collectifs, techniques, entrées, circulation et locaux divers chauffés	Idem § 1.3.2.
1.3.5. Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts	Dans le cas d'un volume habitable à l'aplomb, mise en place d'une isolation en sous-face, épaisseur suivant étude thermique.
1.3.6. Plancher haut du dernier étage	Dalle en béton armé type prédalle ou en dalle pleine, épaisseur suivant étude de béton armé.
1.4. Cloisons de distribution	
1.4.1. Entre pièces principales	Cloison sèche composée d'un réseau en nid d'abeille collé entre deux plaques de plâtre, épaisseur 50 mm.
1.4.2. Entre pièces principales et pièces de service	Idem § 1.4.1. avec protection contre remontée capillaire par profilé plastique en forme de U, ou par mise en place de lés de polyane, agrafés de part et d'autre de la cloison, et ce avant exécution des chapes.
1.5. Escaliers	
1.5.1. Escaliers	En béton armé, ils pourront être préfabriqués ou coulés en place et seront désolidarisés des murs porteurs périphériques.
1.6. Conduits de fumée et de ventilation	
1.6.1. Conduits de fumée des locaux de l'immeuble	Sans objet.

DESIGNATION	INDICATIONS À DONNER
1.6.2. Conduits de ventilation des locaux dans l'immeuble	Sortie extraction VMC.
1.6.3. Conduits d'air frais	Sans objet.
1.6.4. Conduits de fumée de chaufferie	Sans objet.
1.6.5. Ventilation haute de chaufferie	Sans objet.
1.7. <u>Chutes et grosses canalisations</u>	
1.7.1. Chutes d'eau pluviales	Extérieures en aluminium ou intérieures en PVC.
1.7.2. Chute EV/EU	Canalisations en PVC ou autres matériaux y compris évent pour chaque colonne, avec sortie en toiture.
1.7.3. Canalisations du parking	Canalisations en PVC.
1.7.4. Branchements aux égouts	L'ensemble des évacuations sera évacué vers les réseaux publics existants.
1.8. <u>Toitures</u>	
1.8.1. Charpente, couverture et accessoires	Sans objet.
1.8.2. Étanchéité et accessoires	Complexe d'étanchéité de type bi-couche bitume soudée sur panneaux isolants thermiques, suivant localisation.
1.8.3. Souches de cheminées, ventilations et conduits divers	Ventilations primaires, souche VMC et conduits gaz 3CE.
1.8.4. Combles non-aménageables	Sans objet.

DESIGNATION	INDICATIONS À DONNER
<p>2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS</p> <p>2.1. Sols et plinthes</p> <p>2.1.1. Sols et plinthes des pièces principales</p> <p>2.1.2. Sols et plinthes des pièces de service</p> <p>2.1.3. Sols et plinthes des entrées et dégagements</p> <p>2.1.4. Sols des balcons, loggias et séchoirs</p> <p>2.2. Revêtements muraux (autres que enduit, peinture, papier-peint et tenture)</p> <p>2.2.1. Revêtements muraux des pièces humides</p>	<p>A l'exception des chambres, pose d'un carrelage émaillé 43x43 classement U3P3 avec plinthes assorties, y compris pose d'une isolation acoustique. Dito dans les pièces humides. Dans les chambres, pose d'un parquet stratifié type SMART 7 de chez BERRY ALLOC avec plinthes assorties.</p> <p>Idem § 2.1.1.</p> <p>Idem § 2.1.1.</p> <p>La hauteur de franchissement du ressaut de l'intérieur du logement vers les terrasses et balcons pourra être supérieure à 4cm, afin d'étancher et d'isoler thermiquement les logements situés à l'aplomb.</p> <p>Béton lissé pour les balcons. Dalles sur plots pour les terrasses.</p> <p>- Salle de bains : Revêtement faïence format 25x40 cm, 2 tons. Façon de joint au ciment blanc et joints souples au silicone. Faïence toute hauteur depuis le sol fini, au-dessus et autour de la baignoire ou du bac à douche, compris tablier de baignoire. Pose de faïence derrière le meuble vasque, avec débord périphérique de 10cm minimum et un carreau maximum, suivant calepinage.</p> <p>- Cuisine : Faïence 20x20 cm blanche au-dessus du plan de travail et un retour sur une hauteur de 60 cm, dans les logements type T2.</p>

DESIGNATION	INDICATIONS À DONNER
2.2.2. Revêtements muraux dans les autres pièces	Sans objet.
2.3. Plafonds (sauf peinture, tentures)	
2.3.1. Plafond des pièces intérieures	Enduit pelliculaire garnissant 2 passes pour ragréage et débullage du béton.
2.3.2. Plafonds des séchoirs à l'air libre	Sans objet.
2.3.3. Plafonds des loggias	Ragréage fin en produit de ciment.
2.3.4. Sous-face des balcons	Ragréage fin en produit de ciment.
2.4. Menuiseries extérieures	
2.4.1. Menuiseries extérieures des pièces principales	<p>Menuiseries en PVC blanc ou plaxé, leur vitrage sera isolant. La quincaillerie pourra être en métal laqué blanc, anodisé ou plastifié.</p> <p>Les caractéristiques répondront à une perméabilité à l'air, à l'eau et une résistance au vent conforme aux exigences des études techniques et thermiques. Classement A3E3V2.</p> <p>Elles recevront un avis technique du C.S.T.B., certificat de marquage et un avis favorable du Bureau de Contrôle.</p>
2.4.2. Menuiseries extérieures des pièces de service	Idem § 2.4.1.
2.5. Fermetures extérieures et occultations	
2.5.1. Pièces principales	Volets roulants aluminium selon dimensions, à enroulement intérieur, lames profilées simple paroi. Commande par tringle, excepté pour la porte-fenêtre principale du séjour dont le volet roulant sera motorisé à commande radio.
2.5.2. Pièces de service	Idem § 2.5.1 pour cuisine.

DESIGNATION	INDICATIONS À DONNER
<p>2.6. Menuiseries intérieures</p> <p>2.6.1. Huisseries et bâtis</p> <p>2.6.2. Portes intérieures</p> <p>2.6.3. Impostes et menuiseries</p> <p>2.6.4. Portes palières</p> <p>2.6.5. Portes de placards</p> <p>2.6.6. Portes de locaux de rangement</p> <p>2.6.7. Escaliers Bois</p>	<p>Huisseries métalliques pour murs ou cloisons sèches.</p> <p>Porte isoplane à recouvrement à âme alvéolaire, laquée en usine, compris ferrage.</p> <p>Dimensions normalisées des portes, suivant plans d'architecte.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Serrure bec de cane simple pour séjour, cuisines, dégagements - Serrure bec de cane à condamnation pour WC et salle de bains avec dé-condamnation possible de l'extérieur - Serrure à bac de cane à clé pour chambres <p>Sans objet.</p> <p>Porte à âme pleine prépeinte sur huisserie métallique, serrure à 3 points A2P2*, canon Européen sur combinaison d'immeuble et quincaillerie répondant aux normes en vigueur.</p> <p>Pions anti-dégondage, microviseur, seuil à la suisse en acier.</p> <p>Portes coulissantes en panneaux mélaminés épaisseur 10 mm minimum type KENDOOR de chez SOGAL ou similaire.</p> <p>Les placards de petites dimensions (largeur inférieure à 90 cm) seront équipés de porte ouvrants à la française. Localisation suivant plans Architecte.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Sans objet.</p>

DESIGNATION	INDICATIONS À DONNER
<p>2.7. <u>Serrurerie et garde-corps</u></p> <p>2.7.1. Garde-corps et barres d'appui</p> <p>2.7.2. Grille de protection des baies</p> <p>2.7.3. Ouvrages divers</p> <p>2.8. <u>Peinture, papiers, tentures</u></p> <p>2.8.1. Peintures extérieures et vernis</p> <p>2.8.1.1. sur menuiseries</p> <p>2.8.1.2. sur fermetures et protections</p> <p>2.8.1.3. sur enduits, habillages en bois, staffs ou autres murs, plafonds des loggias, sous-face et rives des balcons</p> <p>2.8.2. Peintures intérieures</p> <p>2.8.2.1. sur menuiseries</p> <p>2.8.2.2. sur murs</p> <p>2.8.2.3. sur plafonds</p>	<p>Garde-corps en acier thermolaqué avec remplissage en métal déployé ou maille métallique, suivant représentation des plans du permis de construire.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Portes locaux gaines techniques et locaux poubelles métalliques.</p> <p>Tous les travaux préparatoires seront adaptés à la nature des différents supports : surfacage, égrenage, brossage, dégrossissage à l'enduit garnissant, ponçage, époussetage, impression, révision des joints, élimination de toutes les souillures, avant application du parement de finition.</p> <p>Portes palières : peinture alkyde.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Pour les sous-faces et rive de loggias et balcons, peinture à base de pliolite.</p> <p>Porte intérieure : Porte laquée en usine. Trappes : Peinture alkyde blanche.</p> <p>Peinture lisse.</p> <p>Projection gouttelette.</p>

DESIGNATION	INDICATIONS À DONNER
2.8.2.4. sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers	Sur toutes les canalisations apparentes de plomberie alimentation et vidange, une couche d'impression d'accrochage et 2 couches de peinture alkyde.
2.8.3. Papiers peints	
2.8.3.1. sur murs	Sans objet.
2.8.3.2. sur plafonds	Sans objet.
2.8.4. Tentures	
2.8.4.1. sur murs	Sans objet.
2.8.4.2. sur plafonds	Sans objet.
2.8.5. Signalisation	Signalisation et repérage des numéros d'appartement et bâtiment par lettres et numéros adhésifs.
	Plaque de résidence en plexiglas gravé ou tout autre matériau, selon modèle fourni par le maître d'ouvrage.
2.9. Equipements intérieurs	
2.9.1. Equipements ménagers	
2.9.1.1. Equipement cuisine	Cuisine équipée dans les logements type T2 comprenant :
	<ul style="list-style-type: none"> - 1 plan de travail longueur 1,80 ml, - 1 meuble bas 1 porte, - 1 meuble haut 1 porte, - 1 meuble micro-ondes, - 1 meuble au-dessus de la hotte,

DESIGNATION	INDICATIONS À DONNER
	<ul style="list-style-type: none"> - 1 hotte aspirante à filtre, - 1 plaque vitrocéramique 2 feux, - 1 cuve évier inox.
2.9.1.2. Évacuation des déchets	Ou évier inox dans les logements types T3, T4, posé sur meuble mélaminé 120 ou 140x60, avec robinetterie mitigeuse.
2.9.1.3. Armoire sèche-linge	Sans objet.
2.9.2. Equipements sanitaires et plomberie	Création d'un réseau d'alimentation et d'évacuation des appareils sanitaires. Suivant le cas, ces réseaux pourront être encastrés ou apparents. Ils rejoindront un encoffrement réalisé en cloison sèche et répondant aux normes acoustiques en vigueur.
2.9.2.1. Distribution d'eau froide	<p>Les logements seront alimentés depuis les gaines techniques palières par des canalisations encastrées en PER sous fourreaux, avec départ équipé de manchette et robinet d'arrêt individuel.</p> <p>Les canalisations intérieures du logement apparentes sont en cuivre ou PER, et les canalisations encastrées en PER sous fourreaux.</p>
2.9.2.2. Distribution d'eau chaude collective et comptage	Sans objet.
2.9.2.3. Production et distribution d'eau chaude individuelle	Chaudière gaz à ventouse ou sur conduit 3CE. Distribution par tubes de cuivre recuit ou PER en encastré, ou en apparent depuis la chaudière jusqu'aux appareils.
2.9.2.4. Evacuations	Tous les appareils sanitaires seront reliés au réseau d'évacuation. Celui-ci sera réalisé en tube PVC, avec un dimensionnement des diamètres appropriés.

DESIGNATION	INDICATIONS À DONNER
2.9.2.5. Distribution du gaz	Sous tube cuivre VICU DM22.
2.9.2.6. Branchements en attente	Lave-vaisselle et/ou lave-linge, raccordements aux réseaux d'alimentation (par robinet simple ou double au nez fileté) et d'évacuation simple ou double. Localisation suivant plan.
2.9.2.7. Appareils sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Salles de bains</u> : Bac à douche en céramique, compris porte de douche ou baignoire en acier émaillé 170x70, selon plan Meuble vasque ALIZE à tiroirs de 70 cm ou 80 cm de chez CHENE VERT ou équivalent, compris bandeau lumineux et miroir dans les salles de bains et salles d'eau - <u>WC</u> : Cuvette en porcelaine avec réservoir de chasse attenant type ULYSSE de chez PORCHER. Abattant double en PVC rigide. - <u>Coloris des appareils</u> : blanc.
2.9.2.8. Robinetterie	<p>Robinetterie gamme OLYOS de chez PORCHER ou équivalent.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Evier</u> : robinetterie mitigeuse monotrou, vidage, siphon y compris toutes sujétions. - <u>Baignoire</u> : robinetterie mitigeuse, inverseur bain/douche, flexible pour douchette, vidage, siphon y compris toutes sujétions. - <u>Douche</u> : robinetterie mitigeuse avec flexible pour douchette. - <u>Vasque</u> : robinetterie mitigeuse, monotrou, vidage, siphon y compris toutes sujétions. - <u>WC</u> : Robinet d'arrêt sur alimentation et mécanisme intérieur silencieux par poussoir avec mécanisme à double chasse certifié NF. <p>Robinet de puisage extérieur pour les terrasses des logements.</p>
2.9.2.9. Accessoires divers	Sans objet.

DESIGNATION	INDICATIONS À DONNER
<p>2.9.3. Equipements électriques</p> <p>2.9.3.1. Type d'installation</p> <p>2.9.3.2. Puissance à desservir</p> <p>2.9.3.3. Equipement de chaque pièce</p>	<p>L'installation sera encastrée et conforme aux normes en vigueur en particulier (C15-100).</p> <p>Suivant type d'appartement et étude, mise en place d'une puissance suffisante.</p> <p>Appareillage encastré NF de marque LEGRAND série DOOXIE ou équivalent. 1 détecteur de fumée dans chaque logement.</p> <p><u>Entrée</u> : 1 point lumineux en va et vient, ou en simple allumage selon le cas, 1 PC (Prise de Courant) 10/16 A+T.</p> <p><u>Séjour</u> : 5 PC 10/16 A+T minimum (dont 1 située à proximité immédiate de la commande d'éclairage de la pièce), 2 PC 10/16A+T supplémentaires au niveau des équipements de communications, 1 point lumineux en simple allumage.</p> <p><u>Cuisine</u> : 1 point lumineux en simple allumage, 4 PC 10/16 A+T en hauteur au-dessus du plan de travail dont une à l'emplacement du four micro-ondes et une pour l'alimentation de la hotte aspirante.</p> <p> 1 PC 10/16 A+T à proximité immédiate de l'interrupteur, 1 PC 10/16 A+T en partie basse pour le réfrigérateur, 3 PC spécialisées 16 ou 20 A : Four, LV et LL, 2 dans les T2, 1 prise ou boîte 32 A.</p> <p><u>Dégagement</u> : 1 point lumineux.</p> <p><u>Bains</u> 1 point lumineux en plafond en simple allumage + 1 PC jumelée avec l'interrupteur, 1 point lumineux en applique derrière bandeau, 1 prise 10/16 A+T positionnée suivant volume de protection.</p> <p><u>Salle d'eau</u> : 1 point lumineux en plafond en simple allumage + 1 PC jumelée</p>

DESIGNATION	INDICATIONS À DONNER
<p>2.9.3.4. Sonnerie de porte palière</p> <p>2.9.4. Chauffage, cheminée, ventilations</p> <p>2.9.4.1. Type d'installation</p> <p>2.9.4.2. Températures garanties dans les diverses pièces suivant la NF EN 12831</p> <p>2.9.4.3. Appareils d'émission de chaleur</p>	<p>avec l'interrupteur, 1 point lumineux en applique derrière le bandeau, 1 prise 10/16 A+T positionnée suivant volume de protection.</p> <p><u>Chambres</u> : 1 point lumineux en simple allumage avec 1 PC jumelée avec l'interrupteur dans une chambre (norme handicapée) par logement, 3 PC 10/16 A+T.</p> <p><u>Cellier</u> : 1 point lumineux en simple allumage, 1 PC 10/16A A+T.</p> <p><u>WC</u> : 1 point lumineux en applique, ou en plafond, en simple allumage, 1 PC jumelé avec l'interrupteur (norme handicapée).</p> <p><u>Terrasse/Balcon</u> : 1 point lumineux avec luminaire en façade, interrupteur avec voyant lumineux dans séjour, 1 PC étanche pour les terrasses.</p> <p>Sonnette avec bouton poussoir porte étiquette.</p> <p>Chauffage individuel gaz naturel, chaudière à ventouse et production d'eau chaude sanitaire.</p> <p>+ 19 degrés C dans pièces principales et cuisine, + 21 degrés C dans salle de bains.</p> <p>Radiateurs acier habillés de type QUATTRO de chez QUINN RADIATORS ou similaire avec robinets simples ou thermostatiques suivant étude thermique. Puissance suivant études thermiques, régulation par thermostat d'ambiance. Sèche-serviettes dans la salle de bains.</p>

DESIGNATION	INDICATIONS À DONNER
2.9.4.4. Conduits de fumée	Sans objet.
2.9.4.5. Conduits et prises de ventilation	<p>Dispositif de ventilation mécanique déterminé par l'étude thermique établie conformément aux règles de calcul du CSTB.</p> <p>Installation et mise en œuvre conformément aux prescriptions des normes françaises XP P 50-410 (DTU 68.1) et NF P 50-411 (DTU 68.2).</p> <p>La circulation de l'air sera générale et permanente, des pièces principales vers les pièces de services où seront placées les bouches d'extraction. Celles-ci devront satisfaire aux exigences de la NRA et auront un débit conforme aux normes en vigueur et aux prescriptions de la RT 2012.</p>
2.9.4.6. Conduits et prise d'air frais	L'admission d'air frais dans les pièces principales se fera par des entrées d'air hygroréglables (suivant étude thermique) situées dans les menuiseries, et conforme à la norme NF E 51.732.
2.9.5. Equipements intérieurs des placards et rangements	
2.9.5.1. Placards	Aménagement des placards supérieurs à 1 mètre en panneaux mélaminés blanc 18 mm, par étagère chapelière sur toute la longueur, de 3 tablettes sur 1/3 de la largeur et une tringle sur la largeur restante.
2.9.5.2. Pièces de rangement	Sans objet.
2.9.6. Équipements de télécommunications	
2.9.6.1. Radio - T.V.	Sans objet.
2.9.6.2. Téléphone	<ul style="list-style-type: none"> - 2 RJ45 dans le séjour - 1 RJ45 par chambre,

DESIGNATION	INDICATIONS À DONNER
<p>2.9.6.3. Commande d'ouverture du portillon d'entrée de la Résidence</p> <p>2.9.7. Autres équipements</p>	<p>Ouverture par badge de proximité type VIGIK ou à partir du système d'interphone sans fil INTRATONE.</p>
<p>3. ANNEXES PRIVATIVES</p>	
<p>3.1. <u>Caves, cellier, greniers</u></p> <p>3.1.1. Murs ou cloisons</p> <p>3.1.2. Plafonds</p> <p>3.1.3. Sols</p> <p>3.1.4. Portes d'accès</p> <p>3.1.5. Ventilation naturelle</p> <p>3.1.6. Equipement électrique</p>	<p>Sans objet.</p>
<p>3.2. <u>Boxes et parkings couverts</u></p> <p>3.2.1. Murs ou cloisons</p> <p>3.2.2. Plafonds</p> <p>3.2.3. Sols</p>	<p>Sans objet.</p>

DESIGNATION	INDICATIONS À DONNER
3.2.4. Portes d'accès	
3.2.5. Ventilation naturelle	
3.2.6. Equipement électrique	
3.3. <u>Parkings extérieurs</u>	
3.3.1. Sol	Constitution de chaussée en enrobé dense type bitumineux sur couche de forme, tout venant, concassés et couche de roulement.
3.3.2. Délimitation au sol	Emplacement matérialisé à la peinture blanche ou autre système.
3.3.3. Système de repérage	Par numérotation pour chaque résident.
3.3.4. Système condamnant l'accès	Sans objet.
4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES	
4.1. <u>Hall d'entrée de l'immeuble et circulation RDC</u>	
4.1.1. Sols	Sans objet.
4.1.2. Parois	Sans objet.
4.1.3. Plafonds	Sans objet.
4.1.4. Éléments de décoration	Sans objet.
4.1.5. Porte d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble	Sans objet.

DESIGNATION	INDICATIONS À DONNER
4.1.6. Boite aux lettres et à paquets	Ensemble boîtes aux lettres NF avec porte collective à ouverture totale et portes individuelles équipées de porte-noms en façade et en intérieur, serrures de sécurité à barillets avec 2 clés par serrure y compris toutes sujétions. Coloris au choix du maître d'œuvre après approbation du maître d'ouvrage. Emplacement extérieur, suivant plan de masse du projet.
4.1.7. Tableau d'affichage	Fourniture et pose d'un tableau d'affichage. Suivant la place disponible, il pourra être incorporé dans les blocs boîte à lettres. Coloris au choix du maître d'œuvre après approbation du maître d'ouvrage.
4.1.8. Chauffage	Sans objet.
4.1.9. Équipements électriques	Sans objet.
4.1.10. Corbeille à papiers	Mise en place d'une corbeille à papier murale à côté des boîtes aux lettres.
4.2. <u>Circulations horizontales des étages courants desservant les appartements</u>	
4.2.1. Sols	Circulation RdC en dalles sur plots. Pour les coursives, dalle béton armé, finition béton lissé.
4.2.2. Murs	En enduit monocouche.
4.2.3. Plafonds	Peinture à base de pliolite.
4.2.4. Eléments de décoration	Sans objet.
4.2.5. Chauffage	Sans objet.

DESIGNATION	INDICATIONS À DONNER
4.2.6. Portes	Sans objet.
4.2.6.1. Porte de cage d'escalier	Sans objet.
4.2.6.2. Porte de gaine technique	Façades de gaine, en aggloméré de bois, à peindre, sur bâti sapin, y compris fixation par paumelles invisibles, toutes sujétions de condamnation et verrouillage, ensemble conforme aux normes en vigueur.
4.2.7. Equipements électriques	Éclairage en applique ou en plafond par luminaires répartis, conformément aux normes – 1 PC dans gaine technique
4.3. <u>Circulation des sous-sols</u>	
4.3.1. Sols	Dalle en béton armé, épaisseur suivant étude de béton armé.
4.3.2. Murs	Voiles en béton armé ou mur en maçonnerie.
4.3.3. Plafonds	Dalle en béton armé type prédalle ou coulée en place, épaisseur étude de béton armé.
4.3.4. Porte d'accès	Idem 4.2.6.
4.3.5. Rampes d'accès pour véhicule	Dalle en béton armé balayé, épaisseur suivant étude de béton armé.
4.3.6. Equipements électriques	Appliques ou tubes néon basse tension ou similaires avec détecteur de présence ou autre système, y compris toutes sujétions.
4.4. <u>Cage d'escalier</u>	
4.4.1. Sols des paliers	Du rez-de-chaussée au dernier étage, finition béton lissé.

DESIGNATION	INDICATIONS À DONNER
4.4.2. Murs	Enduit monocouche.
4.4.3. Plafonds	Sans objet.
4.4.4. Escaliers (marches, contremarches)	Revêtement dito 4.4.1. avec nez de marche anti-dérapant.
4.4.5. Chauffage – ventilation	Sans objet
4.4.6. Eclairage	Hublots en applique, commande sur détecteurs de présence.
4.5. <u>Locaux communs</u>	
4.5.1. Local vélos	<p>Situé au sous-sol.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Murs</u> : En béton armé ou en maçonnerie. - <u>Sol</u> : Dallage ou dalle portée ou tout autre système constructif répondant aux normes en vigueur et à l'étude de béton armé. - <u>Porte</u> : Porte métallique, y compris serrure avec canon sur organigramme, y compris béquillage. - <u>Electricité</u> : Raccordement au réseau des services généraux. Fourniture et pose de hublots étanches, commandes par interrupteur à minuterie incorporée. - <u>Plafond</u> : En béton armé brut de décoffrage ou isolation thermique suivant nécessité. - <u>Ventilation</u> : Mise en place de grilles pour ventilation naturelle. <p>Barre à vélos fixée au sol.</p>
4.5.2. Buanderie collective	Sans objet.

DESIGNATION	INDICATIONS À DONNER
4.5.3. Séchoir collectif	Sans objet.
4.5.4. Locaux de rangement et d'entretien	<p>Local d'entretien situé au RdC du bâtiment B, équipé d'un WC et d'un poste d'eau.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Murs</u> : peinture vinylique blanche appliquée directement sur le béton ou parpaing - <u>Sols</u> : Carrelage antidérapant 20x20 cm - <u>Electricité</u> : Raccordement au réseau des services généraux. Fourniture et pose de hublots étanches, commandes par interrupteur à minuterie incorporée - <u>Plafond</u> : en béton armé brut de décoffrage ou isolation thermique suivant nécessité
4.5.5. Locaux sanitaires	Sans objet.
4.6. <u>Locaux sociaux</u>	
4.6.1. Salle de bricolage	Sans objet.
4.6.2. Local copropriété	<p>Situé au RdC du bâtiment B.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Murs</u> : En béton armé ou en maçonnerie. Peinture vinylique blanche appliquée directement sur le béton ou parpaing. - <u>Sol</u> : Dallage ou dalle portée ou tout autre système constructif répondant aux normes en vigueur et à l'étude de béton armé. - <u>Porte</u> : Porte métallique, y compris serrure avec canon sur organigramme, y compris béquillage. - <u>Electricité</u> : Raccordement au réseau des services généraux. Fourniture et pose de hublots étanches, commandes par interrupteur à minuterie incorporée. - <u>Plafond</u> : En béton armé brut de décoffrage ou isolation thermique suivant nécessité.

DESIGNATION	INDICATIONS À DONNER
<p>4.7. <u>Locaux techniques</u></p> <p>4.7.1. Local ordures ménagères</p> <p>4.7.2. Chaufferie</p> <p>4.7.3. Sous-station de chauffage</p> <p>4.7.4. Local des surpresseurs</p> <p>4.7.5. Local transformateur EDF</p> <p>4.7.6. Local machinerie ascenseur</p> <p>4.7.7. Locaux ventilation mécanique</p> <p>4.8. <u>Conciergerie</u></p> <p>4.8.1. Composition du local</p>	<p>Situé au RdC du bâtiment E.</p> <p><u>Murs</u> : faïence sur 1,80 m de hauteur au-delà, peinture vinylique blanche appliquée directement sur le béton ou parpaing.</p> <p><u>Sol</u> : carrelage antidérapant 20x20 mm avec forme de pente vers siphon du sol.</p> <p><u>Électricité</u> : raccordement au réseau des services généraux. Fourniture et pose de hublots étanches, commandes par interrupteur à minuterie incorporée.</p> <p><u>Plafond</u> : en béton armé brut de décoffrage ou isolation thermique suivant nécessité.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Sans objet.</p>

DESIGNATION	INDICATIONS À DONNER
4.8.2. Équipements divers	Sans objet.
5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE	
5.1. <u>Ascenseur</u>	Charge utile 630 kg, vitesse 1,00 m/s. Cabine à porte coulissante en acier. La desserte s'effectue du sous-sol au R+4. Finition intérieure en panneaux stratifiés, sol revêtement carrelage, plafond éclairage intégré, portes extérieures à peindre.
5.2. <u>Chauffage - eau chaude</u> 5.2.1. Equipement thermique de chauffage 5.2.1.1. Production de chaleur 5.2.1.2. Régulation automatique 5.2.1.3. Pompes et brûleurs 5.2.1.4. Accessoires divers 5.2.1.5. Colonnes montantes 5.2.2. Service d'eau chaude 5.2.2.1. Production d'eau chaude 5.2.2.2. Réservoirs 5.2.2.3. Pompes et brûleurs 5.2.2.4. Comptage général 5.2.2.5. Colonnes montantes	Sans objet.


DESIGNATION	INDICATIONS À DONNER
<p>5.3. <u>Télécommunication</u></p> <p>5.3.1.1. Téléphone</p> <p>5.3.1.2. Equipement de réception T.V. / F.M</p> <p>5.4. <u>Réception, stockage et évacuation des ordures ménagères</u></p> <p>5.5. <u>Ventilation mécanique des locaux</u></p> <p>5.6. <u>Alimentation en eau</u></p> <p>5.6.1. Comptages des services généraux</p> <p>5.6.2. Surpresseurs, réducteurs de pression et traitement de l'eau</p> <p>5.6.3. Colonnes montantes</p> <p>5.6.4. Branchements particuliers</p>	<p>Installation téléphonique y compris raccordement des bâtiments depuis l'arrivée ORANGE.</p> <p>Réception par réseau NUMERICABLE dans la Résidence, pour un forfait de 4 €HT par logement et par mois inclus dans les charges de copropriété. Il permettra d'accéder, par l'intermédiaire d'un modem WIFI, à un débit internet jusqu'à 5 mégas en illimité, les chaînes TNT en qualité numérique, la réception des appels téléphoniques.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Sans objet.</p> <p>A partir du compteur principal et imputation par le Syndic.</p> <p>Si nécessaire, mise en place d'un réducteur de pression (si pression supérieure à 3 bars).</p> <p>Les colonnes montantes seront réalisées en cuivre ou tube PVC pression. Mise en place d'une vanne de coupure générale, de robinets de purge, et de vannes d'isolement au départ de chaque circuit, à chaque logement, ainsi que les clapets anti-retour nécessaires et manchettes. L'ensemble de l'installation sera conforme aux normes en vigueur.</p> <p>À partir des colonnes montantes, alimentation en tube PER apparent ou encastré sous fourreaux, avec robinet d'arrêt. Un robinet d'arrêt sur chaque piquage et une manchette pour permettre l'installation ultérieure des compteurs individuels par la copropriété ou, suivant concessionnaire, d'un compteur individuel.</p>

DESIGNATION	INDICATIONS À DONNER
<p>5.7. <u>Alimentation en gaz</u></p> <p>5.7.1. Colonnes montantes</p> <p>5.7.2. Branchements et comptages particuliers</p> <p>5.7.3. Comptages des services généraux</p> <p>5.8. <u>Alimentation en électricité</u></p> <p>5.8.1. Comptages des Services généraux</p> <p>5.8.2. Colonnes montantes</p> <p>5.8.3. Branchements et comptages particuliers</p>	<p>Tube cuivre de diamètre approprié, compris vannes de barrage, compteurs et toutes sujétions.</p> <p>Depuis compteur, tube cuivre VICU DM22.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Mise en place d'un compteur, dans une gaine technique, y compris toutes sujétions.</p> <p>Mise en place d'une colonne comprenant un coffret de branchement en pied de colonne, des distributeurs d'étage, des panneaux de comptage services généraux pour les VMC, éclairage public et locaux annexes y compris toutes sujétions. Installation conforme aux normes en vigueur.</p> <p>Comptage par compteurs électroniques à l'intérieur des appartements.</p>
<p>6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS</p> <p>6.1. <u>Voirie et parkings</u></p> <p>6.1.1. Voirie d'accès</p> <p>6.1.2. Trottoirs</p>	<p>Idem § 3.3.1.</p> <p>Sans objet.</p>

DESIGNATION	INDICATIONS À DONNER
6.1.3. Parkings visiteurs et handicapés	Pour les emplacements pour les véhicules des personnes handicapées et visiteurs, il sera prévu un repérage par marquage spécifique à la peinture blanche. Le nombre des emplacements sera conforme au permis de construire.
6.1.4. Mur de soubassement	Sans objet.
6.2. <u>Circulation des piétons</u>	
6.2.1. Chemins d'accès aux entrées	Raccordé à la voirie pour desservir les entrées, revêtement en béton balayé ou matricé.
6.3. <u>Espaces verts</u>	
6.3.1. Aires de repos	Sans objet.
6.3.2. Plantations d'arbres et d'arbustes	L'essence des arbres, arbustes, haies, plantes tapissantes et massifs, sera au choix du paysagiste en accord avec le maître de l'ouvrage. Les opérations de plantations se dérouleront aux premières saisons favorables et seront fonction du planning d'avancement des travaux par bâtiment composant l'ensemble du programme.
6.3.3. Engazonnement	Après réglage altimétrique du terrain pour fils d'eau, engazonnement d'un mélange de graminées.
6.3.4. Arrosage	Mise en place d'une bouche permettant l'arrosage des plantations, et d'un réseau de gouttes à gouttes.
6.3.5. Bassins décoratifs	Sans objet.
6.3.6. Chemin de promenade	Sans objet.
6.4. <u>Aires de jeux et équipements sportifs</u>	Sans objet.

DESIGNATION	INDICATIONS À DONNER
<p>6.4.1. Sol 6.4.2. Équipements</p> <p>6.5. <u>Eclairage extérieur</u></p> <p>6.5.1. Signalisation des entrées d'immeubles</p> <p>6.5.2. Eclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres</p> <p>6.6. <u>Clôtures</u></p> <p>6.6.1. Sur rue</p> <p>6.6.2. Avec propriétés voisines</p> <p>6.6.3. Entre jardins privés</p> <p>6.7. <u>Réseaux divers</u></p> <p>6.7.1. Eau</p> <p>6.7.2. Gaz</p> <p>6.7.3. Electricité</p> <p>6.7.4. Postes incendie, extincteurs, Dispositif de désenfumage</p>	<p>Pose de points lumineux en applique ou encastré.</p> <p>Candélabres type Tekk de chez Ragni, localisation suivant plan du B.E. VRD.</p> <p>Portail métallique entre les bâtiments A et B pour accès pompiers. Portillon métallique ouvrant à la française entre les bâtiments A et B, ouverture commandée par ventouse électromagnétique à partir du système INTRATONE. Porte basculante pour accès parking au R-1, ouverture par télécommande.</p> <p>Clôture en panneaux rigides, hauteur 1,60m. Clôtures existantes conservée et nettoyées.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Raccordement au réseau public.</p> <p>Alimentation depuis le réseau public.</p> <p>Alimentation depuis le réseau public ENEDIS.</p> <p>Sans objet.</p>

DESIGNATION	INDICATIONS À DONNER
6.7.5. Egouts	Raccordement du réseau d'EU au réseau public.
6.7.6. Epuration des eaux	Sans objet.
6.7.7. Télécommunications	Raccordement au réseau existant.
6.7.8. Drainage du terrain. Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux	Stockage par rétention suivant étude BE VRD.



7 – ANNEXE

7.1 - Les cotes des plans sont approximatives et pourront être légèrement modifiées pour les besoins de la construction ou autres.

7.2 - Les indications portées sur les plans de vente concernant l'emplacement des appareillages tels que les convecteurs, points lumineux, prises et appareils sanitaires, pourront être modifiés suivant les impératifs techniques.

7.3 - Toute modification du plan ou du descriptif par l'acquéreur, devra être préalablement soumise pour approbation au Maître d'œuvre qui sera libre d'en refuser l'exécution, dans la mesure où elle apparaît incompatible avec la qualité des travaux, le planning d'exécution du chantier, les règlements et normes en vigueur, ou les droits des tiers.

Les frais de dossiers et honoraires d'études seront à la charge de l'acquéreur.

Aucune entreprise étrangère au chantier ne pourra pénétrer sur celui-ci avant la terminaison des appartements et leur livraison.

7.4 - Les teintes de peinture et de matériaux des parties communes, des façades, la décoration des parties communes, l'aménagement des abords et le choix des plantations, seront déterminés par le Maître d'œuvre, après accord du Maître d'ouvrage.

7.5 - Les travaux faisant l'objet de la présente notice descriptive, sont contrôlés par un Bureau de Contrôle unanimement reconnu.

7.6 - L'ensemble des travaux sera effectué dans les règles de l'art.

Le promoteur se réserve le droit, dans le but d'amélioration ou pour toutes exigences de construction et de marchés, d'apporter quelques modifications de détail au présent devis descriptif quant à la nature des matériaux employés, et quant aux procédés de leur utilisation.

Toutefois, ces modifications n'entraîneront en aucun cas une diminution de la valeur globale de la construction. Certains éléments de décoration des parties communes pourront être modifiés.